



ROLLER CLUB CASTELBRIANTAIS

N° de Licence :

N° de maillot :

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2016– 2017

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ADHERENT

NOM : PRENOM :

Date de Naissance : Lieu Naissance :

Adresse : Sexe : M F

Code Postal : Ville :

Téléphone Domicile : Téléphone Portable :

e.mail :

Pour les licenciés de moins de 16 ans révolus au 1 septembre 2016, merci d'indiquer le nom et prénom du responsable légal adhérent :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS DE PROBLEMES

Et/ou Représentant légal du jeune

Responsable légal (mineur) ou personne de confiance (pour les majeurs) 1 :

.....

Adresse :

Téléphone Domicile : Téléphone Travail :

Téléphone Portable :

e.mail :

Responsable légal (mineur) ou personne de confiance (pour les majeurs) 2 :

.....

Adresse :

Téléphone Domicile : Téléphone Travail :

Téléphone Portable :

e.mail :

Je soussigné(e) (adulte adhérent ou Représentant Légal du jeune)

• Décharge la personne encadrant mon enfant mineur ou moi-même majeur de toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel lors des déplacements organisés par le club.

• Autorise cette même personne à prendre toutes les décisions qui s'imposent au cas où mon enfant mineur serait victime d'un accident (hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie, sortie d'hôpital).

D'autre part, je signale que mon enfant est allergique à :
et/ou qu'il suit un traitement particulier :(exemple : asthme d'effort d'où ventoline).

• Autorise le prélèvement en vue des contrôles anti-dopage (prise de sang, prélèvement de cheveux), sous la responsabilité d'un médecin mandaté par Jeunesse et Sports.

• Autorise le club à publier la photo de l'équipe dans laquelle joue mon enfant sur Internet et sur la plaquette du club.

• Autorise le club à utiliser mon adresse e-mail (envoi de lettres d'infos sur le club).

SIGNATURE :

(Adulte ou représentant légal)

UTILISATION DU VEHICULE PERSONNEL

Dans le cas où j'utilise mon véhicule personnel pour transporter des joueurs, j'atteste que mon véhicule est :

- Correctement assuré y compris pour les personnes transportées.
- Conforme aux normes actuelles sur la sécurité des véhicules (contrôle technique, etc...)

Je m'engage à faire don des kilomètres effectuées pour le compte de l'association en échange d'une attestation de don aux œuvres associatives que me permettra de justifier des kilomètres effectués lors de l'établissement de ma déclaration de ressources.

SIGNATURE :

(Adulte ou représentant légal)

DOCUMENTS A FOURNIR

- La présente fiche d'inscription dûment complétée et signée.
- Un certificat médical portant la mention « **apte à la pratique du roller in line hockey en compétition** », datant de moins de 3 mois. **Pour tous les mineurs, ajouter la mention "Apte à évoluer dans la catégorie supérieure" et un accord parental. (cf. document visite médicale ci-joint).**
- La charte sportive du RCC signée
- **le règlement de la licence (paiement en plusieurs fois uniquement par chèque, avec nom du joueur et date d'encaissement au dos du chèque).**
- Une photo d'identité au format numérique à l'adresse suivante : robin.guillaume44@gmail.com

PRET DE MATERIEL

En cas de détérioration, de perte ou de vol du matériel mis à disposition du joueur, le club demandera le remboursement. Malgré le prêt de certains matériels, le joueur s'engage à mettre tout en place pour s'acheter son propre équipement et ainsi faire bénéficier du matériel de prêt aux futurs licenciés dans l'avenir.

La licence et l'autorisation de pratiquer le Roller Skating sont attribuées après la régularisation de toutes les formalités d'inscription.

L'ADHERENT PRATIQUANT

NOM :

PRENOM :

Date :

LE REPRESENTANT LEGAL

NOM :

PRENOM :

Date :

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »

REGLEMENT

Par chèque bancaire, libellé à l'ordre de « Roller Club Castelbriantais ».

Montant de la cotisation :

- Juniors et Seniors	155 €	- Cadets et Minimes	135 €
- Benjamins et Poussins	115 €	- École de Hockey	115 €
- Roller	105 €		

Pour ceux qui souhaitent commander un maillot du RCC, joindre le coupon correspondant avec un chèque séparé de 50€ (commande et encaissement fin septembre).

Si dossier complet rendu avant le 30 Septembre 2016 : -10€ et facilitée de paiement (3 fois max, encaissement sur octobre, novembre et décembre).

A partir du deuxième membre d'une famille : -15€ / Si première licence : -20€ supplémentaires

Siège social : Hôtel de Ville, Place Ernest Bréant, 44110 CHATEAUBRIANT

Contacts : Président : M. Nicolas LABARRE 06 14 18 71 57 - Vice Président : M. Ghislain HUPEL : 06 28 07 45 74

Secrétaire : Mme Virginie TREVIER : 06 75 87 65 00 – Trésorière : Mme Sylvie BONDU 06 26 20 86 43

Mail club : rollerclubcastelbriantais@yahoo.fr

Charte sportive du Roller Club Castelbriantais

Préambule

La présente charte sportive a pour objet de définir les règles de vie individuelles et collectives dans le souci du respect et du plaisir de chacun. Il vient compléter les statuts du Roller Club Castelbriantais.

Titre 1 : conditions générales

Article 1

Chaque membre ou licencié s'engage, par contrat moral d'un an vis-à-vis du Roller Club Castelbriantais en respectant les statuts du club et son règlement.

Article 2

Chaque membre actif ou licencié s'engage à s'acquitter du montant de la cotisation annuelle dans les conditions définies par le Bureau de l'association.

Article 3

Chaque membre s'engage à remettre lors de son inscription et réinscription un certificat médical d'aptitude ainsi que tout autre document demandé par le RCC. Celle-ci n'est effective qu'après la remise de l'ensemble des papiers et documents demandés.

Article 4

Chaque membre s'engage à respecter les décisions du Président et de l'ensemble des bénévoles et encadrants de l'association.

Article 5

Tout non-respect d'un des articles de la présente charte, ou du refus d'accepter les décisions des encadrants et bénévoles, sera sanctionné sévèrement. Cette sanction pourra même aller jusqu'à l'exclusion du Club en cas de faute grave.

Article 6

Un membre ou un licencié du RCC ou sa famille, ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnité quelconque en cas de départ du Club, en cas d'exclusion. Les cotisations versées resteront au Club.

Titre 2 : Entraînements et compétitions

Article 7

Chaque joueur s'engage à jouer les matches dans un esprit sportif, en respectant les règles du ROLLER-HOCKEY

Article 8

Chaque joueur s'engage à participer à tous les entraînements et à tous les matches pour lesquels l'entraîneur l'aura sélectionné, sauf en cas de force majeure. Dans ce cas, il devra tenir informé son responsable d'équipe de sa non présence au moins une semaine avant le match. Dans le cas contraire, le joueur pourra être sanctionné par un match de suspension.

Article 9

Chaque joueur s'engage à jouer en priorité dans sa catégorie d'âge, et s'entraîner avec son équipe.

Article 10

Chaque joueur s'engage à arriver à l'heure prévue, que ce soit aux entraînements ou aux matches, et à prévenir de toute impossibilité ou de retard pour un motif sérieux et légitime, dans les plus brefs délais.

Article 11

Lors des matchs, l'accès des vestiaires est réservé aux joueurs et dirigeants accompagnateurs.

Article 12

Chaque joueur devra respecter les décisions de l'entraîneur ou à défaut des parents responsables d'équipe, notamment en cas de sanctions pour non-respect de celui-ci, d'un ou des autre(s) joueur(s), sur et en dehors du terrain. Cette sanction de la part de l'entraîneur ou du responsable d'équipe, devra être motivée au joueur et à ses parents s'il est mineur.

Article 13

Toute agression physique ou verbale, qu'elle soit effective ou encouragée, par un membre licencié du club, qu'elle s'adresse à des dirigeants, des arbitres, d'autres licenciés membres du club ou non, d'autres personnes concourant au déroulement des entraînements ou compétitions, voir à des spectateurs, fera l'objet d'une sanction telle que blâme, suspension provisoire ou radiation du club, après examen et prise de décision avec majorité au 2/3 des membres du bureau.

Article 14

Chaque joueur ou responsable légal du joueur pour les mineurs, s'engage à faciliter le bon déroulement. Pour cela, il s'engage à donner du temps bénévolement pour conduire sur les lieux de rencontres pour les matchs à l'extérieur, et à s'inscrire sur des plages horaires afin de tenir le bar ou la restauration sur place lorsque les matchs de sa catégorie sont à Châteaubriant.

Titre 3 : Respect du matériel et des locaux

Article 15

Chaque membre ou licencié s'engage à respecter et à tenir propre tous les locaux publics mis à disposition, notamment les vestiaires, douches, etc.

Article 16

Il est interdit de fumer dans le gymnase et ses annexes.

Article 17

Chaque joueur s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition. En cas de détérioration, son auteur pourra se voir facturer le matériel en question.

Article 18

Durant les horaires d'entraînement au gymnase Guy Moquet, il est interdit d'accéder à l'étage en roller, sauf accord exceptionnel de l'entraîneur ou d'un responsable de plateau..

Article 19

Seul les personnes du bureau, les entraîneurs, ou les responsables d'équipe, ont l'autorisation d'accéder au local « Réserve 2 » du Roller Club Castelbriantais.

Article 19

Il sera toléré un oubli d'équipement de la part d'un joueur lors des entraînements. Cet équipement pourra lui être prêté exceptionnellement et dans la mesure des possibilités de la réserve du club.

C'est au joueur qui a bénéficié du prêt de matériel de le rendre dès la fin de l'entraînement à l'entraîneur. En aucun cas le matériel ne devra être posé sur la table ou laissé dans les vestiaires.

Si un joueur oublie une deuxième fois tout ou partie de son matériel, il sera alors privé d'entraînement.

Fait à : le

NOM, Prénom et Signature du jeune

Signature de son représentant légal (si mineur)